

Compte-rendu de la réunion de quartier du Centre Mardi 17 septembre 2019 à 20h en Mairie

Vos référents de quartier :

Madame Hélène MIGOT SANTOS

Monsieur Éric BLANCO

Vos élus référents de quartier :

Madame Valérie DRAY

Madame Corinne MONTENERO FISSIER

ADRESSE MAIL DE CONTACT : centre@ville-ormesson-sur-marne.fr

Point d'information du chef de Police Pluri-communale sur les chiffres de la délinquance à Ormesson en droit de réponse au site cacraint.fr :

Cambriolage :

- Année 2018 : 42 en tout. De la période de janvier à août :32
- Année 2019 : janvier à août : 33

La baisse des 42% de l'année 2018 est maintenue. Ce qui revient à dire que la ville d'Ormesson recense en moyenne 3.5 cambriolages par mois.

Sur les faits, et notamment sur les constatations, Il est à noter que les causes sont en souvent dues à des fautes d'inattentions et de vigilance des riverains.

La Police Municipale organise régulièrement des réunions d'information sur la prévention et les bonnes pratiques à adopter pour lutter contre les cambriolages.

Point d'information sur les travaux de la piste 3 de l'aéroport d'Orly.

A l'occasion d'une réunion publique d'information qui s'est tenue le 17 juin dernier, le Directeur de l'aéroport d'Orly, et celui de la DGAC sont venus expliquer les travaux de la piste n°3 de l'aéroport d'Orly et les conséquences en matière de survol des avions au-dessus d'Ormesson.

Les travaux consistent à refaire les 2/3 de la piste n°3 en raison de son ancienneté pour une durée de 18 semaines du 28 juillet au 2 décembre 2019. Un survol inhabituel intervient sur la partie Nord de la Ville lorsque les vents viendront d'Est par les avions au départ et lorsque les vents viendront d'Ouest par les avions à l'arrivée le temps qu'ils s'alignent sur l'axe de la piste 4, qui sera la piste principale exploitée.

Naturellement, le couvre-feu entre 23h et 6 heures est maintenu.

Les travaux n'ont, à ce jour, pris aucun retard.

Plus d'informations sur le site : entrevoisins.org

Questions/ Réponses :

1-Le centre commercial du Moulin à Chennevières devient une véritable zone de trafic. La Police Municipale d'Ormesson a-t-elle les moyens d'intervenir sur ce secteur ?

Les services de police municipale d'Ormesson sont parfaitement au courant de ces faits de délinquance et travaille en lien avec les Polices municipale et nationale de Chennevières.

2- Le passage piéton situé rue François de Paul n'est pas toujours respecté et beaucoup d'automobilistes roulent très vite dans la rue du Général de Gaulle, est-il possible d'installer un ralentisseur ainsi qu'un panneau signalant la priorité à droite de la rue François de Paule ?

La Police Municipale effectue régulièrement des contrôles de vitesse sur les grands axes dont la rue du Général de Gaulle. La Ville a saisi le Préfet conjointement avec le Président du CD94 pour appeler son attention sur la dangerosité de cet axe.

Concernant l'installation du panneau, la priorité à droite est une règle du code de la route que tout automobiliste est censé connaître sans besoin de la signaler par un panneau.

Concernant les ralentisseurs, ces dispositifs ne font pas l'unanimité chez les riverains qui ne les souhaitent pas devant chez eux en raison du bruit que les voitures font à leur passage. L'avenue du Général de Gaulle va faire l'objet d'un projet de refonte complète par le Département en concertation avec les riverains.

3- Le feu tricolore situé avenue Wladimir d'Ormesson est un passage dangereux pour les piétons qui se trouvent exposés aux véhicules du tourne à gauche venant de la rue du Général de Gaulle. Est-il possible de régler ces feux ?

L'avenue du Général de Gaulle et la RD111 sont des voies départementales, nous allons saisir le CD94 pour lui signaler ce problème tout comme nous sommes déjà intervenus pour le même type de réglage au niveau du croisement de la RD111 et la rue Maurice Schuman.

4- Vous nous avez fait savoir dans un courrier réponse à une pétition des riverains de la rue Kienert de l'impossibilité de créer des places de stationnement en remplacement des haies végétales. Quand avez-vous prévu la réfection totale de la rue ?

En effet, l'enlèvement de ces haies végétales ne résoudra pas le manque de stationnement du fait de l'étroitesse de la voirie et du passage obligatoire du camion benne pour le ramassage des ordures ménagères. Il n'est pas prévu de procéder à la réfection globale de cette rue pour le moment. Les finances de la Ville imposent de prioriser les travaux sur les voiries beaucoup plus dégradées.

Il est rappelé régulièrement aux riverains de rentrer lorsqu'ils le peuvent leur véhicule à l'intérieur des garages pour libérer les places dans les rues.

5- Quelles sont les obligations en matière de plantations de bambous qui dépassent des propriétés sur la chaussée ?

La plantation de bambous en limite de propriété doit se faire en y implantant des barrières anti-rhizomes pour éviter ses débordements. C'est le propriétaire qui est responsable en cas de chutes dues aux racines de ses plantations.

6- Dans la rue Kienert, des arbustes ont été élagués par une société privée. Pouvez-vous nous donner le coût de cette intervention ?

En effet, la Ville fait appel à une société extérieure dans le cadre d'un marché public pour ce type de travaux qui ne sont pas possibles d'effectuer en interne avec les agents des espaces verts de la Ville. Le fait d'externaliser les travaux permet de réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement et de location de matériel.

7- Rue Kienert, certains riverains rencontrent des nuisances de voisinage en journée et la nuit.

Il est nécessaire d'appeler la Police Municipale pour faire constater ces nuisances et la nuit contacter le commissariat de Chennevières.

8- Habitant de la rue Pascal, les trottoirs du lotissement n'a pas été refait depuis au moins 57 ans. Est-il envisageable de programmer ces travaux ?

Cette rue est une voie privée, la Ville ne peut donc pas y intervenir. Un dossier de rétrocession de cette rue est à l'étude tout comme les rues Boileau et Fénélon. Le travail de recherches de limites de propriété est en cours mais extrêmement compliqué car les informations des propriétaires sont contradictoires avec celle du cadastre.

9- Rue racine, le passage de la balayeuse provoque souvent des projections de cailloux sur les voitures.

Nous en informons les services techniques.

10- Il est prévu que la Maison d'Accueil Spécialisée déménage à Villiers sur Marne, que va devenir ce site ?

Ce site appartient à l'association SOS qui souhaite regrouper ses actions au sein d'une même structure à Villiers sur Marne. Pour le moment des contacts ont été pris avec le Président de cette association qui n'a pas indiqué de projet précis ni de date de transfert des résidents. La Ville et le Territoire ont pris néanmoins une mesure conservatoire dans le PLU pour protéger ce site remarquable.

11- Il y a eu beaucoup de fermetures de commerces de l'avenue du Général de Gaulle. La commune peut-elle intervenir ?

La commune ne peut pas intervenir sur la fermeture des commerces. Des contacts avec la Chambre de Commerce et d'Industrie sont en cours pour aider à la reprise de ces derniers.

12- Y a-t-il un projet de construction au 87 - 89 avenue du Général de Gaulle ? Il est question d'une Maison du Droit ?

Il y a bien un projet dans ce secteur cependant à ce jour il n'y a pas de permis de construire de déposé.

13- Dans ces nouvelles constructions, est-il prévu des parkings ?

Dans l'instruction des demandes de permis de construire, la Ville exige que soient présentes les places de stationnement nécessaires pour chacun des logements.

14- La rue du Centre est souvent un lieu de passage pour des véhicules comme les quads qui sont très bruyants et souvent la nuit.

La ville est intervenue à plusieurs reprises auprès du Commissaire de Chennevières pour signaler ces faits.

16- Il y a au 112, rue du Centre une maison complètement à l'abandon, plein de rats, de chats sauvages, quel avenir pour cette maison ?

La situation juridique concernant cette parcelle est extrêmement complexe. Le service de l'urbanisme suit le dossier.

17- Des parents signalent avoir constaté un changement dans les activités proposées par la Ville destinées aux enfants. Quels sont les changements par la Délégation de service public à la Ligue de l'Enseignement ?

Rien n'a changé en termes d'animation que ce soit sur les temps périscolaires ou extrascolaires ;

Il existe beaucoup d'animations proposées pour les enfants au centre culture ainsi qu'à la Médiathèque.

La DSP suit les objectifs et les orientations pédagogiques de la ville. La Ligue pérennisera, donc, les actions déjà existantes en se basant sur les projets municipaux (expositions, travail avec le CCWO, médiathèque, CCAS...)

Les questions liées à l'enfance sont une priorité et ont été confiées à une structure spécialisée qui a fait ses preuves.

18- Qu'en est-il du projet de zone commerçante et de services sur l'avenue du Général de Gaulle ?

Effectivement, quelques commerces ont fermé boutique. Il y a un travail de lancé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour attirer de nouveaux commerçants.

19- Le lotissement regroupant les rues Pascal-Boileau-Racine-Fénelon a été mis en place dans les années 60. La voirie a été semble-t-il normalement entretenue. De même les écoulements d'eaux usées et pluviales ne posent pas de problème.

Par contre les trottoirs ont été laissés en l'état, et l'on trouve toutes sortes de revêtements à l'initiative des riverains.

L'installation récente de la fibre optique n'a pu se faire que par des fils aériens, puisqu'il n'existe aucun enterrement des réseaux électriques et téléphoniques ? Il semblerait que cette situation s'explique parce qu'à l'origine ces rues faisaient partie d'un lotissement. Or cette situation est semble-t-il un obstacle au bon entretien des trottoirs. Notre quartier reste l'un des rares d'Ormesson qui ne possède pas ses trottoirs en bitume. Nous demandons à la municipalité de mettre en place et de communiquer aux habitants du quartier, un plan daté de réfection des trottoirs et d'enterrement des lignes téléphoniques et électriques.

Cette rue est une voie privée, la Ville ne peut donc pas y intervenir. Un dossier de rétrocession de cette rue est à l'étude tout comme les rues Boileau et Fénelon. Le travail de recherches de limites de propriété est en cours mais extrêmement compliqué car les informations des propriétaires sont contradictoires avec celle du cadastre.

20- Que faire en matière de circulation et le non-respect du code de la route des automobilistes ?

Une circulation écologique est celle qui n'utilise pas la voiture. L'augmentation du trafic est inhérente à nos modes de vie actuels. Nous encourageons donc bien évidemment les Ormessonnais à se déplacer à pied ou à vélo dans la mesure du possible. Les dégradations observées sur le domaine public et dues à l'incivisme des conducteurs sont malheureusement à déplorer. Elles ne relèvent cependant de la responsabilité ni de la ville, ni des services techniques.

21- Il faut mettre la rue du Stade à 50 km/h ?

Nous rappelons que la rue du Stade, la rue Anatole France et la rue du Golf sont en zone 30.

22- Les aménagements routiers comme les dos d'ânes sont nuisibles aux voitures car ils sont trop haut.

Tous les aménagements installés en ville sont aux normes réglementaires.

23- Il y a beaucoup de potelets sur la RD 111 et empêchent le stationnement des voitures.

Ces potelets servent à protéger les piétons du flux automobile. Avec ou sans leur présence, le stationnement sur ce trottoir est formellement interdit.

24- L'école Anatole France est située dans une zone polluée du fait de la circulation des voitures qui polluent l'environnement (sens de circulation qui ne favorise pas la fluidité, trop de dos d'ânes)

Dans le cadre des études préalables à la création de la ZAC, EpaMarne a fait réaliser une étude de la pollution de l'air. La campagne intègre des mesures de dioxyde d'azote (NO₂), de benzène et de particules. Cette étude s'est déroulée sur trois points de l'école Anatole France, du 15 au 22 janvier 2018. Pour l'ensemble de ces polluants, l'état initial de la qualité de l'air montre que le respect des valeurs limites réglementaires pour la protection de la santé humaine est assuré.

Malgré la relative proximité d'axes routiers importants, les niveaux enregistrés sont toujours inférieurs aux observations du réseau AIRPARIF sur les stations urbaines environnantes. Le groupe scolaire n'est pas concerné par d'éventuels dépassements des seuils réglementaires pour les polluants mesurés dans le cadre de cette étude.

25- Il faut réunir les Ecoles Anatole France et Ecole Cantoux

Le choix de 2 écoles maternelles et élémentaires a été fait au regard de critères objectifs et pour le confort des futurs usagers de ces écoles. Un lien piéton est d'ailleurs prévu entre les deux futures écoles. Cette proposition a recueilli de nombreux avis positifs auprès des parents d'élèves présents à la concertation.